



VICE-RECTORAT  
MAYOTTE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## VICE RECTORAT DE MAYOTTE

B.P. 76  
97600 MAMOUDZOU

### Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)

☎ 02 69 61 27 88

☎ 02 69 61 27 92

[secretariat.i.en.ash@ac-mayotte.fr](mailto:secretariat.i.en.ash@ac-mayotte.fr)

## ENSEIGNANT AU CENTRE PENITENTIAIRE

### CONTEXTE D'EXERCICE

#### Environnement/Spécificité/Contraintes

Placé sous la double autorité du directeur du centre pénitentiaire et de l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH, l'enseignant assure, dans le cadre des textes co-signés par les ministères de l'éducation nationale et de la justice, l'accompagnement des personnes placées sous main de justice en contribuant par l'enseignement, à leur insertion sociale et professionnelle.

### DESRIPTIF DU POSTE

#### Missions

L'enseignant :

- accueille les entrants ;
- participe au repérage des illettrés par bilan de lecture et traitement informatique spécifiques ;
- contribue à l'alphabétisation, à la lutte contre l'illettrisme, FLE, à l'enseignement adapté et individualisé principalement sur les niveaux 6 et 5, par tutorat pour les autres niveaux.

### PROFIL SOUHAITE

#### Diplômes et/ou certifications souhaités

- enseignant titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé option F

#### Compétences attendues

- aptitude au travail d'équipe et avec les partenaires institutionnels ;
- connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique ;
- compétences en formation d'adultes, FLE/FLS.

#### Expériences professionnelles souhaitées

Expérience d'enseignement en milieu pénitentiaire.

Expérience auprès de mineurs en difficulté, dans la formation pour adultes ou dans les établissements difficiles.

### CANDIDATURE

Poste soumis à entretien :

- lettre de motivation, CV et dernier rapport d'inspection à adresser par la voie hiérarchique au vice-recteur de Mayotte (division des personnels 1<sup>er</sup> degré) ;
- entretien conduit conjointement par l'inspectrice de l'éducation nationale conseillère technique ASH, le directeur du centre pénitentiaire ou son représentant et le proviseur de l'unité pédagogique des services pénitentiaires de l'outre-mer.

## REMARQUES

#### Obligations réglementaires de service

- 21 heures de face à face pédagogique, le calendrier scolaire annuel étant défini par le responsable local d'enseignement en étroite liaison avec l'équipe de direction du centre pénitentiaire ;
- 3 heures de coordination et de synthèse organisées et animées par le responsable local d'enseignement.